

VICTORIA, C.B., 21 février 1884.

MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre du 4 courant, et je me hâte de vous informer, en réponse, que le département d'agriculture de cette province est encore à l'état de chrysalide, si je puis m'exprimer ainsi, et il y aurait présomption de ma part, si j'essayais à éclairer les anciennes provinces du Canada sur des matières que nous connaissons si peu encore.

En consultant les rapports des agents d'immigration (dont je vous envoie copie par la malle), vous observerez que l'agriculture n'est mentionnée qu'incidemment.

Permettez-moi de vous dire que je remplis les fonctions de ministre de l'agriculture en même temps que plusieurs autres, et que les devoirs qui me sont imposés par ces dernières, absorbent actuellement mon attention.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

JOHN ROBSON,

*Secrétaire provincial, ministre des Mines, des Finances et de l'Agriculture.*

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, DES STATISTIQUES ET DE L'HYGIÈNE,  
WINNIPEG, MANITOBA, 20 février, 1884.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 4 courant demandant des renseignements sur les opérations de ce département.

Je vous ai déjà envoyé deux copies de l'acte d'agriculture, des statistiques et de l'hygiène, 1883, en vertu duquel le département est administré; aussi copie des instructions données aux gardiens des registres de statistiques vitales, une copie du rapport annuel du département pour l'année 1882, et copie de ceux des bulletins de récoltes publiés en 1883, que j'avais encore en mains. Le département de l'agriculture d'Ottawa a déjà reçu en vertu d'un arrangement fait avec ce département, des renseignements statistiques complets, indiquant le progrès fait par la province en 1883, et je vous prierais de vous mettre en communication avec le secrétaire du département à Ottawa, M. Lowe, quant à cette partie du sujet.

Les travaux de ce département sont divisés en plusieurs branches; dont les principales sont les suivantes :

1. Les procédés du bureau et du conseil d'agriculture. Le bureau est composé de trente membres dont un représente chaque division électorale de la province. Le conseil du bureau est formé de huit membres choisis de manière à donner une représentation territoriale à chaque portion de la province. Il s'occupe de la surveillance des sociétés d'agriculture, dont le nombre en opération est de trente-six dans les différentes divisions électorales, de la direction de l'exposition provinciale, de l'exhibition des produits de la province aux expositions provinciales, ou à l'étranger, et il est aussi chargé d'aviser le département de l'agriculture sur toute matière concernant les intérêts agricoles de la province.

2. Le service vétérinaire hygiénique. Cette branche comprend l'établissement et l'administration de l'école d'instruction vétérinaire, la surveillance de la pratique de la chirurgie vétérinaire, l'octroi des licences de médecins vétérinaires, et l'exécution des lois sur les maladies des animaux. Dans cette branche nous avons un médecin vétérinaire consultant assisté, dans la décharge de ses fonctions, par dix-sept aides-vétérinaires de districts, distribués dans les divers comtés de la province. J'attirerai, à ce sujet, votre attention sur le fait que le service vétérinaire hygiénique de ce département est le seul qui existe dans la Puissance, et probablement c'est le seul qui soit systématiquement organisé sur ce continent.

3. La publication de bulletins sur la condition des récoltes et des animaux par le recueil d'informations fournies par un correspondant volontaire dans chaque district établi de la province. Ces bulletins sont publiés mensuellement pendant la saison de croissance des récoltes.

4. Des expériences de culture forestière et d'horticulture, et l'observance d'un jour de tête des arbres (Arbor Day), pour l'institution de laquelle un bill a été préparé et doit être présenté à la prochaine session de l'Assemblée législative.